

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 28 MAI 2024 - AIGLE - SALLE DE L'AIGLON

Président : M. Jean-François SCHNEGG
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : M. Nicolas BIFFIGER
Mme Gwendoline BORBOEN
Huissier : M. Laurent RISSE

Il est 19h45, **M. le Président Jean-François SCHNEGG** ouvre la 23ème séance de la législature 2021-2026, 3ème de l'année 2024. Il salue la présence de la presse, du public et de la Municipalité.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de 56 **Conseillers** (11 excusés, 2 absents, 1 démission). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a pas de demande de modification, l'ordre du jour se présente comme suit :

1.1 Appel

1.2 Approbation de l'ordre du jour

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2024

1.4 Communications du Président

1.5 Communications de la Municipalité

1.6 Communications des délégués des Conseils des Associations intercommunales

2.1 Préavis municipal urgent no 2024-06 du 15 avril 2024, relatif à la demande d'un crédit d'ouvrage pour les

aménagements extérieurs de l'Hôtel de Ville et la réfection des infrastructures souterraines

2.2 Préavis municipal N° 2024-02 du lundi 18 mars 2024, relatif à la levée des oppositions et la demande de crédit de construction pour le projet d'aménagement de l'avenue de Glariers

2.3 Préavis municipal N° 2024-03 du lundi 18 mars 2024, relatif à la levée des oppositions et à l'adoption du plan d'affectation "Les Glariers"

3. Réponse aux interpellations, postulats, motions

4.1. Postulat intitulé "Développement des enfants en âge préscolaire : prévenir vaut mieux que guérir", déposé par Mme Denise LATTION (PLR) & Consorts

5.1 Interpellation de M. Samuel OBI (les Vert) intitulée : "Mise en conformité des arrêts de bus avec la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand)"

6. Propositions individuelles

L'Assemblée **accepte cet ordre du jour** à main levée et à l'unanimité des membres présents.

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2024

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune intervention, M. le Président le soumet à l'approbation du Législatif **qui l'accepte** à main levée et à **l'unanimité** des membres présents.

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Démission :

M. Murat ERDENIZ, PSA

Le courrier annoncé ci-dessus (annexe 1) est lu et annexé au présent procès-verbal.

La personne devant remplacer M. ERDENIZ étant excusée ce soir, elle sera assermentée lors du prochain Conseil communal.

Info sur les rapports des Assemblées intercommunales

Un point 1.6 a été ajouté à l'ordre du jour – communications des Conseils des Associations intercommunales. Il ne s'agit pas de faire un communiqué ce soir, mais c'est une place libre pour les différents prochains Conseils des associations intercommunales, pour que le Conseil communal soit informé régulièrement de l'avancée des travaux de ces différentes associations. En tant que membre de l'association intercommunale de l'EPOC, il constate qu'il est parfois difficile de conjuguer les deux positions intercommunales et du Conseil communal, raison pour laquelle il propose que les délégués de ces associations se réunissent et fournissent un court rapport de leurs activités, une à deux fois par année auprès du Conseil. Il suffit de s'annoncer à l'avance auprès du rédacteur de l'ordre du jour.

Courrier :

M. le Président a reçu un courrier d'un Conseiller qui le prie de le lire et il donne, au préalable, quelques

remarques qui sont les suivantes :

« Je voudrais vous faire part de quelques remarques préalables.

La lettre que je vais vous lire n'engage que son auteur.

Son propos concerne des procédures administratives et juridiques en cours qui ne sont pas du ressort ni du Bureau, ni du Conseil.

L'ordre du jour prévoit un point propositions individuelles. Si je ne vous en prive pas, c'est le lieu des questions, des remarques directes à la Municipalité. Il n'est pas nécessaire que le président soit votre porte-voix.

Qu'il soit clair, je ne lirai dorénavant que des lettres de personnes ne pouvant pas prendre directement la parole dans cette Assemblée. Ceci dit, je vous lis la lettre. Elle sera à la disposition de toutes les personnes intéressées et sera remise à la Municipalité à laquelle elle est en fait adressée ».

Ce courrier a été remis à la Municipalité.

La parole du Président :

M. Jean-François SCHNEEG s'exprime en ces termes :

« Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs,

Je vais répéter un principe que je vous ai déjà dit.

Nous avons tous promis d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud et d'exercer notre charge avec conscience, diligence et fidélité.

Je vous rappelle les facteurs de risque de mortalité prématurée : tabac, alcool, oisiveté et obésité.

La consommation accrue de sucre augmente les risques de caries, l'obésité, le diabète.

L'OMS recommande de limiter à 10 % des calories la diète quotidienne en sucre pour les adultes. La consommation idéale recommandée serait de 25 g de sucre ajouté par jour, la moyenne en Suisse est de 100 grammes. Suite au Pacte de Milan signé en 2023 par la Suisse, on va réduire de 10 % le sucre des yogourts, séré, boissons rafraîchissantes et boissons lactées jusqu'à fin 2024. Raison invoquée pour ne pas aller plus vite, ne pas trop perturber les consommateurs. C'est mieux que rien, mais ce n'est pas beaucoup.

Obésité. On distingue surpoids et obésité selon un rapport calculé entre taille et poids, l'indice de masse corporelle. L'obésité est à risque de complications comme le diabète, l'hypertension, les problèmes locomoteurs, respiratoires, les cancers. En 30 ans, le surpoids a doublé. Le surpoids touche 52% des hommes et 34% des femmes, l'obésité a doublé entre 1992 et 2022 avec actuellement 13 % des hommes et 11 % des femmes.

Les plastiques présentent des risques pour la santé. On les incrimine dans les maladies telles qu'obésité, diabète, maladies cardio-vasculaires, cancer, stérilité...

50 % des plastiques sont utilisés dans les emballages. Les principaux problèmes à l'usage sont les échanges entre contenus et contenant qui sont augmentés si la température est plus élevée, durée de contact plus longue, le contenu gras, contenu plus petit. Il y a des contacts au transport, à la préparation et à l'emballage.

Actuellement, sur terre, on produit 400 millions de tonnes de plastique par an, les projections pour 2050 sont 1'000 tonnes par an.

Les plastiques, ce sont >12'000 produits identifiés utilisés pour la fabrication. Mais en fait, on pense qu'il y a

probablement plus de 100'000 produits dans les plastiques.

Les plastiques c'est 120kg de plastique par an par habitant en Suisse, la moyenne mondiale est de 35 kg.

Dans les emballages de café, huile, on trouve des phtalates qui sont connus pour être des facteurs de risques de diabète, obésité, cancers du système reproducteur.

Dans les emballages de take away des styrènes avec des risques de dépression et maladies neurologiques

Dans les canettes, du bisphénol A qui est un analogue endocrinien.

Dans les boîtes à pizza, frites, popcorn, emballages rabattables, des PFAS.

La toxicité des substances contenues dans les plastiques est testée pour leur effet aigu à court terme sur des animaux exposés à des hautes doses, mais on ne connaît pas les risques d'exposition prolongée à faibles doses, ni les risques des combinaisons ni les effets des 90'000 produits qu'on suspecte se trouver dans les plastiques, mais dont on ne connaît pas la nature.

Les plastiques représentent 13 % des déchets incinérés. Les biodéchets représentent 35 % des déchets. Des plastiques contaminent les biodéchets et à la Satom, on doit les trier à la main. Les plastiques incinérés libèrent du gaz carbonique, de l'eau, dans les filtres des fumées et les mâchefers. On élimine la majorité des éléments. Ce sont les plastiques non incinérés qui posent le plus grand problème. Pour rassurer certains.

On considère que les plastiques contribuent à l'épidémie d'obésité, de diabète, 2% de la population en 1950, 15% en 2015, et à la diminution dramatique de la production de spermatozoïdes. Une étude chez des recrues suisses montre que 17% ont des spermatozoïdes à haut risque de stérilité. La concentration des spermatozoïdes a chuté de 50% en 50 ans en Suisse.

En termes de santé, diabète, excès pondéral, la commune propose des activités physiques gratuites. C'est remarquable. La promotion de la mobilité simple à pied ou à vélo mériterait aussi un coup de pouce.

Comme ancien médecin, je souhaiterais, au même titre que sur les paquets de cigarettes, on imprime un avertissement sur les dangers liés à la consommation régulière d'alcool, qu'on interdise la vente des emballages plastiques sur toute la commune, comme au Rwanda, qu'on réduise drastiquement les sucres dans les aliments mentionnés (yogourts, sésés, céréales des petits déjeuners, sodas...), qu'on généralise la distribution d'eau potable et l'abolition des automates à boissons sucrées dans les espaces publics de la commune. L'interdiction de la publicité pour le tabac comme accepté par le peuple devrait être appliquée.

Voici ce que je souhaite, ça me paraît accessible. Je vous remercie. »

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal :

Éclairage public : une question a été posée lors d'une dernière séance, concernant l'avancement du préavis 2022-12, accepté par le Conseil le 17 novembre 2022. Depuis 2023, la Municipalité a travaillé d'arrache-pied avec ses mandataires qui effectuent l'assistance à projet, l'entreprise Thol Concept, basée à Villarsel-le-Gibloux, pour affiner les analyses, puis élaborer le cahier des charges, rédiger l'appels d'offres, etc. A noter que cette entreprise travaille pour accompagner de nombreuses collectivités publiques, comme la commune de Bex. Dans le détail, voici les dernières étapes effectuées et à venir :

- ┆ Publication : 02.04.2024
- ┆ Dépôt des offres : 13.05.2024

- | Ouverture des offres : 15.05.2024
- | Date envisagé adjudication : 10.06.2024
- | Date envisagé contrats : 01.07.2024

Cela amène les premiers travaux au début de l'automne.

Château d'Aigle : comme chacun a pu en prendre connaissance par voie de presse le 11 mars dernier, le comité de l'Association du Château d'Aigle et de ses Musées (ACAM) a mené depuis plus de deux ans des réflexions sur le positionnement du château, afin de pouvoir redorer son blason et le mettre davantage et mieux en valeur. La nouvelle stratégie est résolument tournée vers l'œnotourisme et la mise en valeur du cépage roi qu'est le Chasselas. Cette stratégie met ainsi au centre principalement deux éléments : l'identification au Chasselas par la mutation de la Maison de la Dîme en une « Maison internationale du Chasselas », et le développement d'un futur « Musée international de l'étiquette », en complément des éléments dédiés à la vigne et au vin. Outre le fait de légitimer Aigle comme capitale mondiale du Chasselas, ce nouveau musée international de l'étiquette permettra une mise en valeur de ce patrimoine et de cette collection unique au monde, avec plus de 350'000 étiquettes en possession de l'association. Afin de se préparer à cette évolution et notamment initier le déploiement d'un important projet de recherche de fonds, en collaboration avec des partenaires locaux, cantonaux et internationaux, une nouvelle structure organisationnelle a été décidée. Une personne a pu être engagée, qui reprendra les rôles de cette noble institution dès le 1er août prochain. L'ancien directeur ayant quitté ses fonctions fin avril, l'intérim est assuré par le comité de l'association, dont votre serviteur. Concernant la future direction, une communication publique interviendra dans le courant du mois de juin. Il faut savoir que la Municipalité est très satisfaite et fière d'avoir pu attirer de nombreuses et qualitatives candidatures. Et au final, elle est heureuse de pouvoir compter sur un talent qui pourra faire profiter au château, à la Ville, à la région, de sa longue expérience, tant en matière de patrimoine chatelain, que d'accueil, marketing ou d'œnotourisme.

Velospot : la Municipalité a fait savoir au prestataire de vélo en libre-service, Velospot, désormais fusionné avec Publibike, qu'elle n'était, et de loin, pas satisfaite du déploiement de ce service et de l'utilisation des vélos. Une séance a eu lieu avec votre serviteur et les représentants pour la Suisse romande et notre région. Il en est ressorti d'un commun accord que des mesures complémentaires étaient nécessaires. Les mesures suivantes ont été proposées par Publibike et acceptée par la Municipalité qui continuera de suivre ce dossier de près :

- | L'exploitation de minimum 20 à 25 stations virtuelles (actuellement 13) ;
- | La fourniture et l'exploitation de 30 à 40 vélos à assistance électrique (E-Bike non prévu contractuellement) ;
- | L'intégration de 3 entreprises locales sans contrepartie financière pour les stations (abonnements collaborateurs – B2B)
- | La possibilité de créer un abonnement spécial E-Bike à CHF 199.00 par an, exclusivement pour les habitants de la ville d'Aigle avec une gratuité de trajet de 15 minutes par course (voir conditions techniques à remplir) ;
- | L'octroi à la commune de 100 abonnements mentionnés ci-dessus, octroyés à titre promotionnel, pour l'ensemble des collaborateurs de la commune et ceux liés à d'autres prestataires ayant par exemple des activités d'intérêts publics ;
- | Pour la saison 2024 - 2025 (12 mois) une remise de CHF 10'000.00 HT sur le tarif contractuel annuel de CHF 55'000.00 HT est octroyée ;
- | La mise en place de ces mesures doit permettre de vérifier la pertinence d'un tel service de mobilité douce pour des localités de moyenne importance comme Aigle, hors d'un contexte d'agglomération et/ou régional dans le cas présent pour le Chablais valaisan et vaudois.

Bons aux entreprises : bref point de situation concernant l'opération de bons aux commerçants aiglons.

A ce jour :

- | Nombre d'entreprises actives : 126
- | Nombre de bons vendus : 592 pour un montant de CHF 110'650.-, pour une moyenne de 186,90.
- | Montant des bons déjà utilisés : CHF 62'755.-, soit un peu plus de la moitié.

Des opérations de relance pour la population aiglonne notamment, visant un large public via les spots à Radio Chablais. La mesure étant voulue tant pour le soutien aux commerçants qu'au pouvoir d'achat de nos concitoyennes et concitoyens, elle reste pour l'heure dans le même cadre, à savoir s'adresse aux Aiglannes et Aiglons et avec un plafond de CHF 500.-. Comme pour tous ses projets, la Municipalité réexaminera la situation de manière régulière et elle le fera d'ici la pause estivale.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale :

Précarité menstruelle : dans le but d'apporter une solution aux jeunes filles touché par la précarité menstruelle ou par dépannage occasionnel, des distributeurs de serviettes hygiéniques seront installés très prochainement dans un toilette filles par bâtiment scolaire. Cette mesure est accompagnée d'une exposition « C'est réglé » dans l'objectif est également de briser le tabou des règles et de transmettre aux jeunes filles des informations utiles.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic :

Signatures d'actes : plusieurs actes notariés ont été signés :

1. Le premier étant un acte de vente en faveur de Gex Ventilation SA à Bex et à Viège, qui s'installera sur la parcelle ex-BCV's.
2. Une deuxième signature sous forme d'un droit de superficie en faveur de EG Immobilier, société immobilière, active dans le chablais, qui recentre ses activités sur la commune, parcelle ex-ZM, pour la production de panneaux photovoltaïques notamment.
3. Un troisième DDP a été signé avec la société ImmoLong sàrl-Boven transport, qui recentre ses opérations sur la parcelle ex-ZM.
4. Une quatrième signature d'acte a eu lieu avec Mme Gosteli, pour un échange de parcelles permettant le déploiement du tracé de mobilité douce du bas de l'avenue des Glariers, jusqu'au du chemin des Salines, respectivement le passage sous voie, comme le souhaitait le plan directeur communal. Il s'agit d'un échange entre les parcelles de Mme Gosteli et de la commune d'Aigle. La parcelle agricole et le montant de l'échange s'élèvent à un peu moins de CHF 70'000.-, conformément aux autorisations dédiées à la Municipalité à hauteur de CHF 300'000.- et validés par la CoFin.

Gens du voyage : Cette opération a pas mal occupé la Municipalité ces dernières semaines. Après plus de trois de tractations, accompagnée par l'EPOC, la gendarmerie, la police cantonale et par le délégué fusion du canton de Vaud, un accord temporaire a pu être trouvé, exceptionnel cette année, pour mettre à disposition une parcelle communale, avec une autorisation de résidence temporaire. Cette convention signée à durée maximale de trois mois, comme le prévoit la loi, revue toutes les trois semaines. Si la convention n'est pas respectée, elle est simplement résiliée, radiée. Pour les trois premières semaines, les choses se sont globalement bien déroulées. La Municipalité a tout de même signé un avenant à cette convention concernant la thématique du stationnement en dehors du périmètre. Ce n'est pas toujours simple de gérer ces situations, mais avec un peu de bonne volonté de toutes les parties, des solutions sont trouvées et sont encore en train d'être adaptées ces jours, notamment avec les riverains. Il pense que la Municipalité a assumé ses responsabilités envers le district d'Aigle et le Canton.

Manifestations : trois manifestations d'envergure se dérouleront prochainement dans la commune :

1. Le rallye du chablais se déroulera ce week-end sur le site des Glariers.
2. Le samedi 8 juin, la commune d'Aigle et l'ensemble des communes du Chablais accueilleront la journée

des communes vaudoises. Près de 1'800 personnes sont attendues tôt le matin dans la commune. La soirée sera animée par le Festival Aigle in Music et un programme de Villes en fête, pour valoriser l'entier du chablais, avec les sociétés locales et de nombreux commerçants.

3. Au nom de son collègue M. le Municipal J.-L. DUROUX excusé ce soir, M. le Syndic rappelle que le week-end du 14, 15 et 16 juin aura lieu le Giron des Musiques d'une part, le 125e anniversaire de la Fanfare d'Aigle et la Fête romande des jeunes lutteurs qui clôturera un mois de juin animé.

1.6 COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

RAS

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL URGENT NO 2024-06 DU 15 AVRIL 2024, RELATIF À LA DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE POUR LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS DE L'HÔTEL DE VILLE ET LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

En préambule, M. Didier **BADAN** (UDC), rapporteur, indique que la commission est indépendante et gère d'elle-même ses séances. Il n'est pas en droit d'interférer dans quelconque remarques et autres obligations. Il donne un résumé du rapport de la commission.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) donne un résumé de son rapport de minorité.

M. le président ouvre la discussion sur le rapport de minorité :

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, remercie les deux commissions pour leur travail et leurs échanges. Les discussions ont été constructives, il y a eu de nombreux échanges de courriels, de documents, et d'informations. Il est conscient que cela a été extrêmement dense et il souligne la bonne volonté de chacun, tant de la part de la Municipalité que des commissaires et rapporteurs, qui ont permis de fournir un rapport pour avoir un débat ce soir. Il reviendra tout à l'heure avec les positions de la Municipalité sur les cinq amendements contenus dans le rapport de majorité. Pour l'instant, il se contentera de faire quelques commentaires sur le rapport de minorité, ainsi que les remarques et observations qu'il contient.

Tout d'abord, la première séance a été reportée, d'un commun accord entre lui-même et le Président, afin de ramener un peu de sérénité compte tenu de la situation et pour donner plus de temps aux commissions de siéger. La Municipalité a accepté d'aller dans le sens de la demande du Président et de son bureau de reporter cet aspect, après la modification du planning des travaux.

En ce qui concerne l'observation n° 2 : il a été indiqué aux commissions que ce montant initial de CHF 500'000.- prévu dans le préavis de 2021 de l'Hôtel-de-Ville, destiné aux aménagements extérieurs, était inscrit à ce moment-là, ne sachant pas ce qui allait être produit au niveau de la place du Marché. Une partie de ce montant, soit CHF 184'000.- a été utilisé pour des travaux, vérifiés par la commission : étanchéité, découpe de dalles, raccords électriques, ainsi que pour des travaux extérieurs, y compris ceux liés à l'espace souterrain.

À l'heure actuelle, le préavis global de réfection de l'Hôtel-de-Ville contient toujours une réserve d'environ CHF 500'000.-, indépendamment des hausses légales déjà expliquées. La Municipalité a été dans le sens voulu de

la CoFin et de la commission ad hoc de pouvoir faire ce premier amendement. Mais potentiellement, cela pourrait manquer en fonction des surprises liées au béton, aux découpes ou à l'étanchéité. Actuellement, les CHF 184'000.- déjà engagés, respectivement le solde jusqu'à concurrence de CHF 300'000.- pourraient être absorbés dans le cadre de la réserve de l'Hôtel-de-Ville. Cela a été dit en commission, sous réserve, il pourrait peut-être y avoir quelques dizaines de milliers de francs de dépassement à la fin des travaux liés à ce chantier, mais sur près de 20 millions, c'est relativement anecdotique.

Sur l'observation n° 3, le descriptif a été rendu de manière tout à fait transparente et fourni à la commission. Il est même annexé publiquement selon la loi sur l'information. Le montant de CHF 416'000.- devait être attribué à un préavis au 31 décembre. À cette date, le référendum était annoncé, mais son issue n'était pas connue et lors de la clôture des comptes, il est impératif de pouvoir attribuer ces engagements à un préavis. C'est pour cela que provisoirement, ce montant a été attribué à ce préavis, ce qui a bien été expliqué. Désormais, puisque ce préavis a été refusé par la population, il est nécessaire de reprendre une partie de ces montants d'honoraires liés aux arbres en pépinière aux abords de la place du Marché, et de les remettre dans ce préavis d'urgence, étant donné que la plupart de ces montants ont déjà été engagés. D'où la nécessité de pouvoir valider ce montant.

Concernant l'observation n° 5, il a longtemps été question, durant les mois de campagne de votation, de ces fameux lots 1,2,3 et 4. Le lot 4 a d'ores et déjà été en partie écarté par la commission ; il faut se souvenir de ce doublon qui avait été identifié. Les lots 2 et 3 couvrent tout le reste du périmètre et le lot 1 touche précisément l'objet de ce préavis ; il est le fruit d'un permis de construire dont la commune est détentrice, puisque le périmètre prévu dans ce préavis a été mis à l'enquête. Cette enquête a suscité une opposition de l'AVACA qui souhaitait vérifier la compatibilité (PMR) de certains revêtements de surfaces. Cette opposition a été retirée, permettant ainsi la délivrance du permis sans opposition. Il y a eu consultation publique sans autre opposition et le permis de construire est en force, il est donc nécessaire de pouvoir réaliser ce lot 1. Il faut bien comprendre la difficulté pour la Municipalité, qui se trouve d'un côté avec un permis de construire, une consultation et une mise à l'enquête publique, avec des travaux à réaliser et de l'autre côté le refus de la population sur le crédit nécessaire pour réaliser en partie ce projet-là. Voilà pourquoi il avance pas à pas.

M. le Syndic indique que le lot 1, dans le cadre de la place du Marché initialement annulée par la votation, était légèrement supérieur à ce projet-là, il ne faut donc pas confondre avec les phases 1,2 et 3. La phase 1 étant le parvis, la phase 2 étant la rue Plantour et la phase 3 étant le jardin. Il ne faut pas non plus confondre avec les fameux lots 1, 2, 3 et 4 prévus dans le préavis initial. Il remercie de bien vouloir refuser ce rapport de minorité.

M. Didier **BADAN** tient à souligner que, selon les documents fournis, la mise à l'enquête a été approuvée en mars 2023, selon le planning transmis par la Municipalité. Entre-deux, il y a eu la votation populaire. Peu importe s'il y a un permis de construire, il faut tenir compte de cette votation.

M. Philippe **BELLWALD** remercie M. le Syndic pour ses réponses et remarques apportées à son rapport de minorité. Concernant la remarque, un e-mail de M. Chemouny indiquait : « ... en conséquence et afin notamment de permettre d'analyser sereinement le préavis visé en titre, la Municipalité a également décidé de reporter la séance de commission ». Il ne voit pas où a été prise cette décision avec le Président, c'est pourquoi il s'est permis de mettre cette remarque. Deuxièmement, toutes ces observations ont été faites sur les documents reçus à la commission et malheureusement, cette dernière n'a pas pu travailler et délibérer autour d'une même table. Il le regrette profondément, car ce n'est simplement pas une façon dont une commission du Conseil doit travailler. C'est pour cette raison qu'il s'est attelé à ce rapport de minorité, sans aucun jugement par rapport au rapport de majorité, il tient à le dire. Cependant, il a bien compris la dernière remarque de M. le Syndic concernant le programme. Les documents reçus récemment datent d'avant la votation populaire, soit de l'année dernière, donc 2023. M. BELLWALD pense qu'il serait peut-être utile, puisque de nouveaux travaux vont commencer, de présenter un programme tenant compte des changements apportés depuis la votation. Or, il en n'est rien, et il le regrette aussi. Non seulement il y a des incertitudes au niveau des coûts, mais également au niveau des délais de réalisation, c'est la raison pour laquelle la moindre des choses serait que ce Conseil demande à la Municipalité de reprendre son préavis et de le resoumettre le plus rapidement possible, afin que tout le monde puisse parler le même langage, ce qui malheureusement, n'est pas le cas ce soir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU RAPPORT DE MINORITE :

À main levée, le rapport de minorité est **refusé à la majorité des membres présents. (NON : 45 – OUI : 7 – 3 abstentions)**

La parole est ouverte sur le rapport de majorité :

Pour M. Patrice **BADAN** (UDC), il est important de soutenir les amendements, notamment celui concernant les aménagements de surface, afin de pouvoir, le moment venu, selon les décisions qui seront prises lors des tables rondes, aménager des places de parc sur la surface située notamment devant le 118 jusqu'au Casino. Il y a une préoccupation des commerçants et des citoyens au sujet de la civilité et des places de parc, et nombreux seront ceux qui seront révoltés en cas d'acceptation du préavis tel que présenté par la Municipalité. C'est pourquoi il encourage chacun à soutenir tous les amendements.

M. Marc **TAVERNEY** (PLR) pose une question formelle et demande si le Président va prendre un amendement après l'autre, les débattre et les voter individuellement, ou si l'ensemble des amendements va être débattu puis voté à la fin.

M. le Président répond qu'il était prévu de débattre de tous les amendements, puis de les voter les uns après les autres.

M. Philippe **BELLWALD** pense qu'avant d'aller chercher le résultat du vote des amendements séparés, il faudrait avoir un débat sur le fond de ce rapport, car pour l'instant, il y en n'a pas eu. Il a entendu M. DEVAUD expliquer qu'au niveau comptable, à la fin de l'année dernière, au 31 décembre 2023, la somme de CHF 416'000.- a été portée sur un compte qui n'aurait jamais dû être ouvert. Maintenant, la question pour lui est de savoir si ces CHF 416'000.- ont déjà été dépensés. Il pense que oui, mais s'ils font partie de la somme qui se trouve dans le préavis tel qu'il a été soumis au Conseil, il pense que c'est le cas. Et cela doit faire l'objet d'un amendement stipulant que la somme à retrancher des 2,5 millions doit également être retranchée des CHF 416'000.-, puisqu'ils font partie des travaux exécutés pour les lots qui sont réalisés aujourd'hui.

M. Philippe **RANC** (les Verts) n'a pas la réponse à la question de M. le Conseiller Ph. BELLWALD, mais il a une question d'ordre organisationnelle. Venant d'arriver au sein de ce Conseil, il se permet une remarque qui peut sembler bête et stupide : est-ce que le Conseil communal réuni sous cette forme est le lieu idéal pour poser ce genre de questions qui, à son avis, auraient dû être posées en commission ? Ne faudrait-il pas plutôt discuter des amendements ? Il pense que la remarque de M. BELLWALD aurait peut-être dû faire l'objet d'un amendement. Il se demande où le Conseil va en termes de discussion. Il a l'impression de discuter de ce qui s'est passé en commission. Il serait préférable d'aller en direction du vote des amendements et in fine, du vote du préavis.

M. Grégory **DEVAUD** se permet une suggestion allant dans le sens du rapporteur de majorité de la commission et suggère d'avoir à présent forme de discussion générale sur un certain nombre d'avis. Puis, comme il semble y avoir une volonté de faire une discussion par amendement peut-être plus courte, il serait peut-être utile d'aborder certains de ceux-ci lors de ces discussions générales, en particulier pour les deux derniers qui nécessitent une discussion dans ce Conseil. Et peut-être qu'une fois ces amendements votés, il pourrait y avoir une sorte de discussion finale, avant le vote final. Peut-être que cette manière de faire pourrait convenir.

Pour **M. le Président**, tout est acceptable. Il souhaite que ce Conseil soit un lieu d'harmonie, un lieu décisionnel, que ce soit un lieu qui avance. Il ne veut pas que ce Conseil devienne un lieu d'affrontements, de règlements de comptes et de méchanceté. Alors discutons, puisque ce Conseil est censé être un lieu de délibération.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) a l'impression que M. le Syndic veut ignorer que ces CHF 416'000.- qui ont été pris sur un budget qui n'a pas été octroyé est illégal. Et c'est cela le problème. Il s'agit peut-être de

réétudier la question et de présenter un projet qui tient la route. En continuant à emprunter de l'argent sur des préavis qui n'ont pas été votés et qui ne sont pas rentrés en force, on est dans l'illégalité. Il s'agit d'une malfaçon et d'un problème de ce préavis.

M. le Président rappelle que le renvoi à la Municipalité a été refusé.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) rejoint M. le Conseiller Ph. RANC. C'est à la limite de la cogestion. Chacun doit rester à sa place, chacun a son rôle. Il croit que cette Assemblée est ici pour délibérer sur le fond du préavis et non pour lancer des attaques assez violentes. Il ne comprend pas cette démarche.

M. le Président recadre la discussion pour revenir au point initial qui est de discuter du préavis.

M. Grégory **DEVAUD** souhaite donner les considérations générales de la Municipalité sur les trois premiers amendements proposés par la commission. Les autres amendements feront l'objet d'un débat entre les Conseillers. Il commence par la question posée concernant les CHF 416'000.- ; c'est d'usage. En prenant la dernière page du rapport de gestion, on voit un certain nombre de préavis ouverts. MCH2 changera cela à partir de 2026, mais aujourd'hui, ils sont ouverts sous le chiffre 431 de mémoire, qui permettent d'engager un certain nombre de moyens en avance sur préavis. L'amendement n° 2 qui concerne les honoraires, va justement dans le sens de dire : « non, on enlève ces honoraires et on les remet dans le préavis suivant ». Il y reviendra et, comme cela a déjà été dit à la CoFin, ces montants, tels que le veut l'usage, sont nécessaires d'engager avant même d'avoir l'autorisation complète pour préparer le préavis. Sinon, on part du principe qu'il faut un crédit d'études dès le premier franc, ce qui sortirait des compétences municipales, ce qui n'est pas jouable. Effectivement, ces montants relèvent de l'usage strict d'avoir pu engager un certain nombre de moyens imputés sur un préavis ouvert, voté par le Conseil, mais certains étaient engagés avant même que le préavis soit voté par le Conseil en décembre, puisque la pépinière est là depuis un certain temps. De plus, les honoraires ont dû permettre de préparer ce préavis. La partie du préavis d'avant, qui concernait le mandat d'études parallèles, précisait qu'un certain montant allait jusqu'à certaines phases SIA. Effectivement, le « crédit d'études » correspondait au préavis précédent qui a permis de réaliser un mandat d'études parallèles, couvrant un certain nombre d'honoraires pour aller jusqu'à une certaine phase, avec des architectes, des ingénieurs, etc. Puis, la Municipalité est venue avec un deuxième préavis qui était un crédit d'ouvrage. Entre ces deux phases, il y avait déjà des honoraires qui concernaient les phases supplémentaires selon la SIA, qui devaient pouvoir être engagés pour pouvoir proposer un préavis digne de ce nom. Ces montants ont été attribués à ce préavis annulé et aujourd'hui, il s'agit précisément de réaffecter comptablement ces montants à un nouveau préavis. On ne peut pas les passer par pertes et profits ; c'est donc ce qui est proposé au travers de ce préavis. Effectivement, ces montants déjà engagés sont dans ce préavis, cela a d'ailleurs été discuté en commission.

Sur l'amendement N° 1 : sur la partie des CHF 300'000.-, la Municipalité ne s'oppose pas à cet amendement, elle l'a même presque insufflé, afin d'éviter les potentiels doublons. Toutefois, elle émet des réserves de quelques dizaines de milliers de francs le cas échéant, puisqu'aujourd'hui, il y a un budget de CHF 500'000.-, dont CHF 184'000.- ont déjà été engagés et CHF 300'000.- potentiellement. Il faut alors prévoir d'imaginer un léger dépassement, mais de l'ordre de maximum 8%.

Sur l'amendement N° 2 réduisant de CHF 100'000.- : la commission a bien compris qu'exceptionnellement, était intégré dans ce préavis, le réexamen du projet refusé en votation, respectivement le crédit pour ce projet refusé. La Municipalité a considéré qu'il était juste de pouvoir mentionner le fait qu'entre aujourd'hui et septembre/octobre, selon le travail à définir, il s'agit de pouvoir engager les moyens. Et exceptionnellement, elle les a intégrés par transparence pour dire que demain, il faudra pouvoir aller de l'avant, motiver ces prestataires à réévaluer ce projet pour définir potentiellement ce qui pourrait être fait comme place de parc ou pas, ce qui pourrait être revu sur l'espace routier, notamment concernant les aménagements extérieurs, du mobilier et la gestion des eaux. Tous ces éléments doivent être recalculés pour pouvoir réévaluer le projet, ce dont la Municipalité s'est engagée à faire. Là aussi, il croit pouvoir dire que la commission a dit que, dans un but d'économicité, il faut procéder comme d'habitude, c'est-à-dire engager les moyens nécessaires. Il l'a d'ailleurs dit aux deux commissions : ces moyens seront engagés, car il faut pouvoir travailler. Et il se passera, comme avec les CHF 416'000.-, ils seront amputés s'ils sont supprimés ici, au préavis suivant. Il faudra ouvrir un nouveau compte de préavis pour la place du Marché N° 2, qui sera présenté en début de l'année prochaine. Cela est nécessaire pour aller de l'avant. Donc là aussi, la Municipalité ne s'oppose pas à l'amendement, mais

attire l'attention sur le fait que ces montants devront être engagés.

Concernant l'amendement N° 3 - tour des pompiers, la discussion a été bonne. L'objectif pour tout citoyen est de se demander ce qu'il va se passer avec cette tour une fois sorti de la salle. Certains voudraient la voir rasée, d'autres voudraient la magnifier ; il y a certainement plein de bonnes idées. La Municipalité a accepté, comme elle l'a également insufflé, de ne pas faire de grosses démarches participatives et artistiques pour un montant maximum de CHF 70'000.-, mais de venir avec des montants plus modestes, et venir surtout à l'échelle locale. M. DEVAUD a d'ailleurs évoqué l'idée auprès des écoles, auprès de la population, des citoyens et des associations. On peut tout imaginer. Là aussi, la Municipalité ne s'oppose pas à cet amendement qui prévoit au final un concours d'idées locales. Il attire l'attention sur le fait qu'aucune réalisation n'est prévue avec ce montant-là. Par contre, il y aura des vérifications d'ordre légal sur ce qui peut être fait, si quelqu'un peut être mandaté, s'il est possible de faire un escalier, etc.

Sur les amendements N° 4 et 5 : M. DEVAUD a cru comprendre que la commission a souhaité à ce que ces amendements puissent être discutés ce soir. La Municipalité va donc laisser le Conseil échanger sur ces derniers.

Quelques éléments aussi sur le processus. Il a été indiqué, en termes de feuilles de route, avant la votation et dernièrement, que les deux comités référendaires et de soutien ont été invités à donner leurs indications, suggestions ou propositions à la Municipalité par écrit, avec un délai à la fin de cette semaine. Ces échanges ont eu lieu. L'un des comités a souhaité rencontrer la Municipalité. Une proposition de date a été donnée et sera déterminée avec ce comité pour qu'il puisse lui présenter de vive voix certaines propositions. Cela va se faire les jours à venir. Ensuite, première table ronde. Le Conseil communal a une légitimité politique puisqu'il est élu en tant que représentant de la population dans ce Conseil. La Municipalité a donc proposé d'avoir deux personnes par groupe directement intéressées pour intégrer le projet pour la première table ronde qui aura lieu le 10 juin. Lors de cette table ronde, sera rapporté ce qui aura été indiqué par les deux comités référendaires et de soutien. Un tour de table sera fait sur les suggestions des groupes politiques dans cette même configuration. La Municipalité apportera les éléments légaux qui doivent être respectés et qui ne pourront être dérogés, puis fin de la table ronde. À la suite de cela, un travail sera fait pour réunir un certain nombre d'acteurs, les commerçants en particulier, avec la faïtière Aigle Cité, mais pas seulement. D'autres commerçants non-membres seront impliqués, car il y a beaucoup de discussions en ville aujourd'hui. Il est important que tout le monde puisse être associé à cette démarche pour faire part de ses préoccupations. Mais il ne faudra pas tout mélanger, notamment en ce qui concerne certaines difficultés d'ordre commercial qui ne sont potentiellement pas liées soit à l'immobilier, soit la circulation ou à d'autres thématiques. Ces discussions se feront avec les parties concernées comme la faïtière et les commerçants s'ils le souhaitent, avec les associations, ainsi qu'avec les riverains. L'idée est de passer l'été et le début de l'automne à pouvoir faire ces ateliers, faire ces échanges, faire ces séances pour réévaluer le projet, intégrer toutes les données et avoir un projet le plus consensuel possible. Ce projet sera présenté lors d'une deuxième table ronde prévue avec comme objectif la fin septembre.

La Municipalité reviendra avec cette deuxième table ronde en reprenant la même configuration, afin d'écouter les souhaits et propositions des riverains, des associations et des commerçants. Un projet réévalué sera alors posé sur la table, pour échanger encore sur les petites marges de manœuvre qu'il pourrait y avoir, ce qui est extrêmement important à noter. En ce qui concerne l'amendement qui sera débattu, M. DEVAUD précise simplement, comme il l'a déjà dit en commission, que M. BELLWALD a d'ailleurs mentionné dans son rapport deux autres plannings qui ont été revus. Mais cela concerne effectivement tout le reste du projet en fonction du retour d'examen préalable du Canton, c'est pour cette raison qu'il y a une variante 1 et une variante 2 ; lorsqu'il y a un retour d'examen préalable, même si les signaux sont plutôt positifs, hormis les pavés sur les routes, il faudra voir s'il y a des modifications majeures nécessitant un examen complémentaire ou non.

M. BELLWALD a omis d'intégrer un troisième planning. C'est pour cette raison que M. le Syndic demandait de faire attention à bien séparer les lots 1, 2, 3 et 4 du préavis initial, des phases 1, 2 et 3. Et la commission ad hoc, ainsi que la CoFin ont reçu le planning des phases 1, 2 et 3 de ce préavis établi par l'entreprise qui a répondu à l'appel d'offres.

Et ce planning prévoit :

- | Phase 1 : parvis de l'Hôtel-de-Ville, d'août à novembre. Cette phase s'impose, car il faudra pouvoir entrer le bâtiment une fois qu'il sera réintégré.
- | Phase 2 : rue Plantour, de juillet/août, jusqu'en novembre. Cette phase peut rentrer en conflit avec d'autres travaux.
- | Phase 3 : de novembre à mars-avril pour les jardins

La Municipalité s'engage à respecter scrupuleusement le vœu d'inverser ces deux plannings, phase 2 et 3 et de réaliser les travaux du jardin de juillet à novembre au lieu de ceux de la rue Plantour. Cela a plusieurs avantages : Tout d'abord, c'est un secteur où l'étanchéité doit être faite et où un parking souterrain doit être réaménagé. Ce parking souterrain regroupera environ 60 places privées et louées, où les locataires actuels se trouvent maintenant au parking Chevron. La Municipalité va donc chercher à trouver des solutions pour ces abonnés. M. DEVAUD comprend les préoccupations concernant l'étouffement du centre et les avis sont partagés. Les nombreux travaux et quelques suppressions de quelques places liées aux travaux font que le parking Chevron vient à saturation. Il est donc nécessaire de pouvoir basculer les abonnés sur un autre site et les rapatrier le plus vite possible dans l'Hôtel-de-Ville pour libérer ces places en surface nécessaires aux commerces. Cela présente cet avantage-là de pouvoir réellement assurer l'accès au parking de l'Hôtel-de-Ville. Puis l'autre avantage est de travailler sur le jardin pendant l'été jusqu'à l'automne. Et en ce qui concerne la rue Plantour, ce n'est pas très grave de réaliser les travaux en automne, car il s'agit principalement de terrasses qui sont moins utilisées l'hiver. La Municipalité s'engage tout du moins à ouvrir la discussion, inverser ces plannings et faire la rue Plantour seulement dès le mois de novembre jusqu'à mars/avril. Cela permettra un déroulement serein de ces processus participatifs, la table ronde, jusqu'à avoir une acceptation consensuelle sur le nombre et l'emplacement des places de parcs. M. le Syndic souhaitait rassurer sur ce point et souligner l'importance du processus de participation.

Mme Anny **HERTIG** (EA) n'arrive personnellement pas à comprendre comment M. le Syndic, la Municipalité et d'autres, comprennent le « non » des 1'600 personnes, pour arriver avec un préavis d'urgence, qui a d'ailleurs été dûment remis au Conseil, dont il lui semble pouvoir dire qu'il coûte plusieurs centaines de milliers de francs, que le prix des mêmes travaux aurait pu être calculé à partir des données du préavis 2023-14. Ce qu'elle a compris de la position des gens qui ont voté « non », et elle pourrait citer beaucoup de choses, c'est que ce projet a été refusé, car il était trop sophistiqué, trop luxueux et trop onéreux. Et pour une phase indispensable de ce projet, présentée quelques jours après la votation, il est présenté un budget d'une centaine de milliers de francs plus cher que le projet rejeté. Elle ne l'explique pas dans le détail, mais personnellement, elle ne le comprend pas.

M. Didier **BADAN** rappelle qu'il y avait cinq amendements. Le syndic a longuement parlé de l'amendement N° 4 mais après sa grande discussion, il n'a pas pris position. Il comprend alors qu'il ne le soutient pas.

M. le Président propose de passer en discussion les amendements les uns après les autres

Amendement N° 1 de la CoFin : retirer le montant de CHF 324'300.- TTC de ce préavis. Montant attribué à des travaux anticipés qui peuvent être pris sur le préavis 2021-04 Réfection Hôtel de Ville.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion sur l'amendement N° 1 est close et il est passé au vote.

À main levée, l'amendement est **accepté à la majorité des membres présents. (OUI : 54 – NON : 0 – 1 abstention)**

Amendement N° 2 : retrait de CHF 108'100.- TTC sur les honoraires « modification projet »

La discussion est ouverte :

M. Bernard **BOREL** (les Verts) indique qu'il refuserait cet amendement pour la simple et bonne raison qu'il craint que, lorsqu'il faudra mettre cela en route, on nous dise que cela coûte beaucoup plus cher que prévu. Et

que l'on ne veuille pas comprendre que le travail d'études se fait. Selon lui, c'était plutôt en toute transparence de les mettre ici et pour cela, il invite à refuser cet amendement.

M. Patrice **BADAN** n'est pas tout à fait d'accord avec ce que disent M. le Conseiller B. BOREL, ainsi que M. le Syndic, car des points sont prévus pour cela dans le budget ordinaire. Il ne faudra pas venir dire que rien ne pourra se faire à l'avenir, alors que cette somme se trouve dans le budget ordinaire. Il est d'avis que cette somme n'a rien à faire dans ce préavis et il invite à accepter cet amendement.

M. Marc **TAVERNEY**, pour une autre raison que son collègue, invite à soutenir cet amendement. À l'unanimité, la commission a estimé qu'il était juste que l'argent dépensé aille dans le bon préavis et ne pas dépenser l'argent des honoraires sur un préavis futur. Bien que ces deux préavis soient fortement liés, cette habitude de faire risque de créer de la confusion à l'avenir et on ne saura plus ce qui relève de quel préavis. Le premier amendement allait dans le sens d'attribuer à l'Hôtel-de-Ville ce qui lui appartient, et la commission a jugé que ce deuxième amendement a pour objectif d'attribuer au préavis « place du Marché 2 » ce qui le concerne. Il invite dès lors à accepter cet amendement

Il semble à M. Marco **ALLENBACH** (PSA) que ce Conseil arrive à des discussions un peu absurdes. Le Conseil pourrait aussi retirer chaque montant en disant que la Municipalité a la possibilité, sans faire passer de préavis, de dépenser des montants qui ne nécessiteraient plus de préavis. Le Conseil n'aurait plus besoin de voter. À un moment donné, il lui paraît logique que les dépenses liées à un même objet puissent être votées ensemble plutôt que d'avoir des découpages de ce genre-là.

Pour Mme Anne **CROSET** (EA), ce deuxième amendement lui semble, tout comme le premier, relever du bon sens et elle encourage à le voter.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement N° 2 est close et il est passé au vote.

À main levée, l'amendement est **accepté à la majorité des membres présents. (OUI : 33 – NON : 18 – 4 abstentions)**

Amendement N° 3 : diminution de CHF 54'050.- TTC sur le point « concours Tour des pompiers »

La discussion est ouverte :

M. Marc **TAVERNEY** ajoute que les réflexions de la commission étaient de se dire que finalement la votation populaire a manifestement trouvé que le préavis voté au mois de décembre était trop cher. Ces économies sont peut-être à modeste échelle, mais il semblait que l'on pouvait faire moins cher que CHF 70'000.- et que la Municipalité pouvait revenir avec quelque chose de moins artistique et d'aller chercher les compétences non pas à l'extérieur ou dans des bureaux, mais au sein de la population. Et comme l'a dit M. le Syndic, on a tous des idées pour faire quelque chose et certainement que les habitants ou les élèves aussi. C'est pour cela que ce montant a été un peu réduit, mais une somme a été laissée pour laisser la Municipalité libre de pouvoir mener un certain nombre de projets par rapport à cela. La commission, à l'unanimité, encourage à voter en faveur de cet amendement.

Si M. Bernard **BOREL** rentre à la maison ce soir et qu'il dit qu'il a voté contre l'art, il va passer un mauvais moment. Il pense que c'est un mauvais signe que l'on donne quand même de dire qu'on fait un concours et que finalement tout le monde peut faire de l'art. Selon lui, le signal n'est pas très bon. En fin de compte, il ne se battra pas pour CHF 70'000.-, mais il faudra comprendre son abstention.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement N° 3 est close et il est passé au vote.

À main levée, l'amendement est **accepté à la majorité des membres présents. (OUI : 33 – NON : 13 – 9 abstentions)**

Amendement N° 4 : Diminution de CHF 108'100.- TTC pour mise en attente des aménagements de surface le long de la Rue Plantour.

La discussion est ouverte :

M. Patrice **BADAN** explique que l'idée de cet amendement est de garder la possibilité de pouvoir aménager des places de parc sur la surface qui se trouve le long du 118 jusqu'au Casino. L'idée serait d'attendre les tables rondes. Il a bien compris qu'il y a un vœu de la Municipalité de traiter cette idée-là, mais par un vœu n'est pas suffisant. L'idée serait d'accepter cet amendement, car il y a une énorme attente des commerçants et des citoyens, dont certains pourraient aller plus loin si ces places de parc n'étaient pas aménagées. Il pense qu'il est important de les écouter et il encourage à soutenir cet amendement.

M. Alexandre **FAVRE** entend bien l'aspect de temporisation, il le comprend et pense qu'il est juste. Toutefois, il soulève deux problèmes : le premier, il demande la légitimité de cet amendement, car il demande de laisser le choix aux futures tables rondes de décider de l'aménagement. Ce n'est pas à elles de décider de cela, mais au final, ce sera la Municipalité ou le Conseil qui prendra la décision. Il lui semble que la Municipalité s'engage à intervertir le phasage de ce lot, et si elle s'engage à faire la phase 3 à Plantour, elle dénote une ouverture d'esprit qui mérite la confiance. Et ceux qui ne veulent pas accorder la confiance à la Municipalité là-dessus pourront garder la méfiance et voir sur place ce qu'il se passera. C'est une bonne épreuve pour tout le monde. Il encourage alors à ne pas accepter cet amendement, en faisant confiance à la parole de la Municipalité qui s'engage à faire le nécessaire avec les tables rondes pour trouver un consensus qui convienne à tout le monde. Il y a des gens qui veulent beaucoup de places de parc, d'autres qui n'en veulent pas, et d'autres en veulent peu. Il faudra réussir à trouver un consensus auprès de la population. Mais il a envie de faire confiance à la Municipalité par rapport à cela.

M. Didier **BADAN** attend à présent à ce que la Municipalité se prononce sur l'amendement N° 4, si elle le soutient ou non. Comme discuté avec M. le Syndic, il est conscient qu'actuellement une partie de la population et des commerçants attendent une réponse claire et nette sur la position actuelle de la Municipalité aujourd'hui. Cela va décider du sort de la suite de ce soir.

M. Sylvain **ORIOLE** (les Verts) rappelle que sur la rue Plantour, il y a trois bâtiments et quatre places de parc. Ce ne sont pas ces quatre places de parc qui vont faire tout le chiffre d'affaires des commerçants d'Aigle. Ce qu'il voit, c'est qu'il y a le 118 avec sa terrasse, le cirque et le Théâtre Waouh, ainsi qu'un espace culturel ; il est important de leur laisser aussi de la place.

Mme Annick **BADAN** (UDC) constate que les restaurateurs en ville qui fonctionnent sont ceux qui ont des parkings juste à côté. Tous les commerçants se plaignent depuis des années, il faut aujourd'hui faire quelque chose et arrêter d'enlever ces places de parc. Il faut mettre des places de parc à disposition des commerçants et arrêter de tout décentraliser partout ; il faut commencer à bouger. On voit que ça bouge un peu partout dans les autres villes, mais nous continuons d'enlever des places de parc aux petits commerçants.

M. Patrice **BADAN**, selon un calcul, ce ne sont pas trois places de parc qui ont été enlevées, mais jusqu'à 15 places.

M. Philippe **RANC** fait remarquer qu'à l'époque, le parking Chevron, situé non loin du centre, avait été agrandi pour garder le même nombre de places de parc et pour répondre aux sollicitations pertinentes et semble-t-il très piquantes des restaurateurs de la place. Il ajoute qu'on ne peut pas tout avoir : faire de notre centre-ville une zone de parking alors qu'il y a un parking qui a coûté un peu d'argent. Les avis sont partagés, mais il constate qu'il y a encore du potentiel. Il rebondit également sur les 15 places de stationnement, il ne voit pas où elles pourraient être aménagées. Il ne pense pas que l'école de cirque va apprécier qu'on lui prenne des places de parc nécessaires à son activité, surtout quand il fait chaud dans les locaux et qu'il faut sortir. Cela contribue aussi aux activités culturelles de la commune. Il pense que le débat est ubuesque.

M. Luc **DELADOEY** (ALT) pense qu'il est parlé ici de complètement dénaturer une place qui pourrait servir à toute la population, simplement pour poser plus de voitures. Il va falloir faire des compromis, car aligner 15 places de stationnement là-bas devant, tuerait complètement la nature même du projet. Cela a été discuté en commission, où les avis étaient partagés, il faut faire des compromis sur toutes les possibilités possibles et en discuter. Il est tout à fait ouvert à cela. Mais il pense que de vouloir mettre systématiquement des places tout au

long de la rue Plantour comme proposé est une aberration. Pour conclure, il mentionne le restaurant de la Fontaine qui fonctionne très bien, malgré l'absence de parking devant.

Mme Brigitte **ROULIN** (PSA) pense que l'amendement parle de mise en attente pour le réaménagement. Par conséquent, il faudrait aussi mettre en attente cette discussion sur les parkings. M. le Syndic a dit qu'il était envisagé de modifier les zones de travaux et que cette rue Plantour pourrait être faite après les discussions qui auront lieu lors des tables rondes. Car finalement, cette discussion de l'aménagement des places de parc, sera faite au niveau des tables rondes et ensuite amenée au Conseil communal pour pouvoir en discuter. Aujourd'hui, ce n'est pas le sujet du débat. Le Conseil est là pour discuter de la diminution d'un montant de CHF 100'000.- sur le préavis proposé. Il serait bien de se recentrer sur la question posée et cet argent sera nécessaire.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) ne soutiendra pas cet amendement, indépendamment de la formulation un peu malheureuse de ce dernier, ainsi que l'a fait remarquer son collègue A. FAVRE tout à l'heure. Il pense que cet amendement oblige à agir dans un calendrier raisonnable. Compte tenu des engagements pris par la Municipalité concernant le planning, à savoir inverser le travail sur les lots 1,3 et 2 ensuite, qui mènent sur l'automne, oblige toutes les personnes concernées et impliquées dans ce projet, à trouver une solution d'un commun accord, dans un délai raisonnable, qui est finalement le délai prévu par le préavis pour cet automne. Il est également convaincu que si les travaux qui seront engagés entre les différents parkings et si les fameuses tables rondes démontrent qu'il est possible de trouver des solutions pour ajouter un certain nombre de places de parc dans le périmètre élargi de la place du Marché, et pas seulement sur la rue Plantour, mais aussi sur d'autres endroits du périmètre de la place du Marché, évitera d'avoir d'une part, une concentration de voitures sur cette place qui va tuer la vie sociale de cette place et d'autre part, cela va induire une circulation plus compacte sur une petite zone. Le groupe de soutien à la place du Marché va faire des propositions en indiquant plusieurs endroits où il est possible d'imaginer la création de quelques places de parc. Ce qui aurait aussi des effets bénéfiques. Par contre, il rejoint tout à fait les propos de sa préopinante. Il ne veut pas ouvrir le débat sur ces solutions, mais s'il ne soutiendra pas cet amendement, c'est justement parce qu'il met un calendrier dans lequel la commune va devoir agir, autrement, elle se retrouvera dans quelques années sans solution, c'est une ville qui restera en permanence en chantier pendant longtemps. Il faut que ce chantier perpétuel dans lequel la commune est engagée aujourd'hui, cesse et montre les perspectives de sortie et de finalisation de ces travaux. De temps en temps, il faut se mettre des contraintes et il pense que c'est un bon moyen de se mettre une contrainte commune.

M. Didier **BADAN** remercie tous les préopinants avant et surtout Mme la Conseillère B. ROULIN pour avoir bien recentré le débat. Effectivement la question de cet amendement n'est pas de décider du nombre de places de parc, mais d'attendre les tables rondes. Par contre, M. le Conseiller Ph. PASCHE a oublié la votation populaire. Malgré tout, il y a des gagnants et des perdants, mais la question actuelle de l'amendement est bien de mettre en attente la réalisation de surfaces, non pas pour faire 2, 3 ou 4 places, mais ce que l'on va en faire, c'est bel et bien le sens de l'amendement. Attendons les tables rondes pour voir ce que ça donne.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement N° 4 est close et il est passé au vote.

À main levée, l'amendement est **refusé à la majorité des membres présents. (NON : 34 – OUI : 9 – 12 abstentions)**

Amendement N° 5 : la commission propose d'amender le montant à disposition pour l'achat des pavés pour la surface concernée, soit une diminution de CHF 64'860 TTC en privilégiant les pavés en granit portugais.

La discussion est ouverte :

M. Marc **TAVERNEY**, au nom de la commission, souhaite donner quelques informations sur l'objectif de cet amendement. Durant les travaux de la commission, il a été question de la provenance des pavés portugais ou suisses. La commission a trouvé que le débat n'était pas assez bien fait lors du dernier préavis au mois de décembre et elle a souhaité que ce débat puisse être largement abordé ici. Le vœu de la commission est de pouvoir faire ce débat afin de se décider en se projetant sur toute la place, non seulement pour ce préavis,

mais aussi pour le futur préavis N° 2 de la place du Marché. En choisissant les pavés portugais, ils seront utilisés partout. De même qu'en choisissant les pavés suisses, il sera mis partout du pavé suisse. L'idée est vraiment d'en faire un débat, pour que chacun puisse s'exprimer et qu'à la fin, pouvoir voter et prendre cette décision définitive, sans revenir dessus lors du prochain préavis. Ce qui paraissait surtout important, c'était que le pavé puisse être un pavé travaillé et plat, qui permette de circuler à pied de manière stable. Cela a été garanti par la Municipalité quel que soit le pavé choisi. Il faudra faire attention au moment du vote : un vote pour le « oui » signifie que le Conseil choisi les pavés portugais et un vote pour le « non » signifie que le choix se porte sur du pavé suisse. Il ne faudrait pas inverser au moment du vote.

Mme Anny **HERTIG** rappelle que le pavé suisse provient d'une carrière historique et qu'il s'agit de la dernière carrière de Suisse. Il faut mettre cela en rapport avec ce qui se passe avec Vétropack.

M. Philippe **RANC** est déçu par le peu de choix de pavé. Il pensait pouvoir faire un choix plus vaste, avec peut-être du pavé chinois ou thaïlandais, aux tarifs plus intéressants. Il plaisante en disant qu'il pensait pouvoir faire un petit choix comme chez Hornbach. Blague à part, il estime que le débat, outre l'aspect financier, concerne les économies que le Conseil est en train de limer, qui, d'après ce que certains ont compris dans l'Assemblée, était le sens du vote de la commune lors du dernier scrutin. Aujourd'hui, ce dernier amendement ne touche pas des questions financières, mais plutôt des questions économiques : soutenir l'économie suisse et acheter local, ou à l'étranger et faire participer finalement à la réalisation du marché dont on est parfois victime. Certes, bénéficiaire au niveau de l'argent, mais pas forcément toujours au niveau du service, de la qualité, mais aussi au niveau de l'empreinte carbone. Il pense clairement que faire venir des pavés du Portugal génère beaucoup plus de CO2 que des économies. Et dans cette logique, autant les faire venir de Chine pour pouvoir gagner encore plus d'argent !

M. Alexandre **FAVRE**, sur le ton de l'humour, est surpris que M. le Conseiller Ph. RANC ait parlé de faire des choix chez Hornbach, mais il pensait plutôt chez OBI ! Au nom de la grande majorité du groupe PLR, voire l'unanimité, tant au niveau de la circulation, de l'argent et de l'économie nationale, que pour des questions de durabilité, il penche plutôt sur des pavés suisses.

Mme Annick **BADAN** est la première à dire qu'il faut consommer suisse, mais il faut le faire pour tout, pas seulement pour des pavés. Il faut consommer local et ne pas aller acheter des voitures elle ne sait où, alors qu'il y a plein de commerçants à Aigle. La commune a encore beaucoup de travail à faire dans ce domaine.

M. Marcel-Jacques **BACCA** est étonné qu'il n'y ait que des alternatives de pavés, étrangers ou suisses. Selon lui, on peut aussi discuter de zéro pavé. Tout d'abord, c'est plus pratique et moins cher à entretenir. Et comme déjà dit lors de la signature du référendum, les pavés ne sont ni confortables, ni intéressants et ils sont difficiles à déneiger. Il suggère de penser à en mettre éventuellement que par endroit dans la ville, mais en optant pour une base sans pavé. Quelque chose de pratique, lisse et qui permette que ce soit plus confortable. Puis pour les personnes ayant des difficultés de mobilité et pour les vélos, les pavés sont aussi un peu difficiles. Pour les gens qui ont des tintébins également. Il faut voir la difficulté qu'ils ont à traverser le quartier Sous le Bourg. Il ne comprend donc pas qu'il n'y ait aucune alternative aux pavés.

M. Philippe **PASCHE** va soutenir le pavé Suisse. Il croit qu'en tant que communauté publique, cette Assemblée se doit d'être exemplaire, elle ne peut pas à la fois exiger l'établissement d'un plan climat et d'un ensemble de mesures qu'elle demande à la Municipalité de mettre en œuvre et ensuite, sur un sujet de cette importance-là, pour des questions d'économie, choisir un pavé étranger. Ce n'est pas parce qu'il est étranger, c'est parce qu'il y a une alternative suisse et de proximité qui existe.

En deuxième remarque, M. PASCHE pense qu'il est possible de faire des économies par rapport au projet initial. Il rappelle que dans ce dernier, il était prévu que les pavés soient également installés sur les bandes roulantes à Chevron et à Plantour. À son avis, il est indispensable que ces bandes roulantes ne soient pas mise en pavés pour diverses raisons, notamment économiques. Cela représente quand même quelques mètres carrés non négligeables qui seront moins cher à la pose et à l'entretien. Ensuite, une des pistes à travailler pour réduire la part de pavés, c'est de prévoir un certain nombre de passages, et cela se voit très fréquemment dans les villes qui ont des centres pavés, où des passages marqués avec une autre matière qui permet justement d'amener un design architectural et une autre composante sur la place. En tenant compte de

cela, il croit que c'est quelque chose qui a beaucoup été entendu lors de la campagne référendaire, il ne s'agit pas de zéro pavé, mais d'avoir plutôt une mixité. Dans ce sens-là, il soutient l'amendement pour utiliser des pavés suisses. Il est aussi persuadé que cela se fera intelligemment dans la phase votée aujourd'hui, mais également sur la suivante qui viendra ultérieurement. Après les travaux amenés jusqu'à cet automne, il y a un potentiel d'économies importantes par rapport au premier projet.

M. Johann **BELLWALD** (les Verts) rappelle, pour être plus précis, qu'au niveau de ce qui est thématique, l'importation du Portugal consomme environ deux fois plus de CO2 durant le transport comparé à la Suisse centrale. Deuxièmement, on parle souvent de protéger les commerçants locaux ; ici, il y a l'opportunité de le faire dans une autre commune Suisse. Cela vaut la peine de saisir l'opportunité d'acheter des pavés suisses. En ce qui concerne les pavés, il recommande de visiter les plus belles villes européennes. Ce ne sont pas des vieilles rues goudronnées, mais de beaux pavés. Cela vaut vraiment la peine d'avoir ce genre de pavé dans les rues aiglonnes.

Pour M. Philippe **BELLWALD**, cette question est une question qui n'a pas lieu d'être, car aujourd'hui, on arrive à un prix pour une surface pavée en multipliant un prix unitaire par une surface. Il a toujours été parlé de prix unitaire, pas de la surface. Il pense que c'est sur ce point qu'il faut agir pour permettre de faire des économies. Il a été évoqué des économies à faire en enlevant les bandes roulantes sur les zones périphériques, ce qui est un bon départ, mais même sur la place, il y a peut-être aussi, et c'est le but de se formuler pour la table ronde, à travailler sur la surface pavée.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement N° 5 est close et il est passé au vote.

À main levée, l'amendement est **refusé à la majorité des membres présents. (NON : 44 – OUI : 3 – 8 abstentions)**

La parole continue sur le rapport de la commission :

M. Grégory **DEVAUD** remercie pour ce débat fort intéressant. Comme cela a été dit, la Municipalité a laissé faire le Conseil et ne s'est opposée à aucun amendement. Finalement, il est tout à fait intéressant qu'il y ait eu cette discussion sur ces éléments. La volonté était de ne pas s'opposer, de laisser faire et de pouvoir tenir les engagements, comme cela sera indiqué au procès-verbal. Il a été très sensible à certaines indications, notamment sur la thématique du stationnement. Il a vu qu'il y a eu un accord ici, et il s'agira de faire ce consensus, ce qui est très Suisse, afin de pouvoir tenir compte des différents éléments, en fonction des propositions faites et des aspects légaux. Et dans tous les cas de figure, s'il devait y avoir du stationnement sur la partie votée ce soir, cela nécessiterait des mises à l'enquête complémentaires. Il ne serait donc pas possible de faire sans, même si le Conseil a voté pour aller de l'avant. La Municipalité est aussi finalement tenue par ses engagements, elle tient vraiment à les tenir, ainsi que ceux pris dans le cadre des tables rondes et à soulager tant que faire se peut, sur différentes thématiques comme le stationnement, des espaces publics, les chantiers, le mobilier, ou encore l'accessibilité aux commerçants et usagers du centre-ville. C'est quelque chose qui lui tient réellement à cœur et elle fera tout pour que cela se déroule bien, pour que le chantier de l'Hôtel-de-Ville puisse se terminer cette année, puis il sera mis en pause pour faire la suite du programme avec le Conseil et passer l'année 2025 un peu plus au calme. Il espère pouvoir ici un peu enterrer la hache de guerre et aller de l'avant avec ces tables rondes, en les abordant de manière sincère, réelle et non hypocrite. M. DEVAUD croit pouvoir dire que différents échanges qui ont eu lieu de manière informelle vont dans ce sens de pouvoir rassurer, amener des solutions déjà immédiates, autant à court, moyen et long terme, pour la population, les habitants et ses commerces. C'est dans cet esprit-là, que la commune entend travailler et c'est la volonté de chacun pour aller vraiment dans le sens d'une ville vivante. À l'extérieur, Aigle rayonne, mais à l'intérieur on nous dit que ça bouge, que c'est dynamique et intéressant. Mais il est dommage de ne pas arriver à débloquer cette situation au centre. Mais il croit aujourd'hui qu'avec ce préavis, qu'il encourage bien sûr à soutenir, et avec le travail participatif qui sera repris d'arrache-pied, la commune pourra arriver à un projet consensuel, qui soit moins cher. Les aménagements de surface, la thématique du mobilier, etc., seront revus pour revenir ensuite avec un grand préavis sur la redynamisation du centre-ville. C'est un gros travail qui déploie tous ses effets. Les projets sont là, il faut pouvoir aller de l'avant avec les commerçants. La Municipalité est confiante pour vraiment aller de l'avant, par exemple avec la rue du Rhône et la rue du Midi. Il y a eu d'excellents contacts avec un certain nombre de commerçants sur ce secteur. Sur la typologie de places de parc, il n'est pas dans l'intention de la Municipalité de supprimer du stationnement en quantité au centre-

ville, mais de le repositionner intelligemment pour qu'il soit utile à ceux qui passent plus d'une heure dans cette ville en journée, qui viennent travailler ou prendre du temps et ceux qui viennent juste y passer pour faire des achats minute. Cela est véritablement important pour pouvoir garantir deux typologies d'accès et c'est ce à quoi s'emploie la Municipalité jour et nuit. Il espère que le Conseil puisse soutenir cette démarche et ce préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS :

M. Jean-François SCHNEGG, Président, donne à nouveau lecture des conclusions amendées du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à la **majorité des membres présents, (OUI : 48 – NON : 0 – 7 abstentions) le Conseil communal d'Aigle** :

- | Vu le préavis 2024-06 du lundi 15 avril 2024, amendé, relatif à la demande de crédit d'ouvrage pour les aménagements extérieurs de l'Hôtel-de-Ville et la réfection des infrastructures souterraines ;
- | **Ouï** les rapports de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- | **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 2'029'902.- TTC pour les travaux des aménagements extérieurs de l'Hôtel-de-Ville et la réfection des infrastructures souterraines ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 2'029'902.- TTC le moment venu, et aux meilleures conditions ;
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « Service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné ; il en est de même pour les travaux des eaux usées et des eaux claires sur la réserve « Epuración des eaux ».

2.2 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2024-02 DU LUNDI 18 MARS 2024, RELATIF À LA LEVÉE DES OPPOSITIONS ET LA DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE GLARIERS

Avant de passer à la lecture du rapport de la commission, M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA), en tant qu'opposant, se récusé spontanément et se retire de la salle.

Mme Anne **CROSET** (EA) précise s'être opposée à certains aspects des préavis municipaux 2024-02 et 2024-03. Suite à une discussion avec un spécialiste de la DGAIC, elle a décidé de se récuser spontanément, s'agissant des délibérations et des votations sur ces deux objets, mais elle insiste sur les faits, en renvoyant à l'art. 53 du règlement du Conseil communal, qu'elle n'a strictement aucun intérêt personnel ou matériel aux affaires traitées. Cependant, elle suit les conseils du spécialiste-juriste et se récuse également.

M. Philippe **RANC** (les Verts) donne un résumé du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

M. Patrice **BADAN** (UDC), au nom des signataires, propose un amendement. Il explique qu'il n'est pas contre cette dépense, mais elle vient beaucoup trop tôt. En effet, le début de la construction de l'EEG n'est pas encore à l'ordre du jour, avec un parcours juridique qui n'est de loin pas encore terminé. En acceptant cet amendement, le but est d'éviter d'avoir des préavis votés et qui vont rester en suspens de nombreuses

années, avec des montants de crédit qui ne seront plus d'actualité lorsque les travaux pourront débuter. La Municipalité devra de toute manière revenir devant le Conseil avec un ajustement des coûts, ou présenter un préavis complémentaire pour les dépassements lorsque les travaux pourront débuter. Il sera assez tôt de voter un crédit pour ces aménagements au début de la construction de l'EEG.

Amendement : suppression des points 4 et 5 des décisions du préavis 2024-02 en n'accordant pas, pour l'instant, le crédit à la Municipalité, du fait que les travaux sont prévus après la construction de l'EEG.

La discussion est ouverte sur l'amendement :

M. Christian **SPUEHLER** (PLR) déclare, en l'absence de sa présidente, que la CoFin s'est aussi penchée sur ce préavis. M. le Conseiller M.-J. BACCA s'est également récusé durant les réflexions qu'il y a eues au sein de la CoFin. La CoFin souhaite que, pour des soucis de clarté, les crédits soient ouverts et fermés en temps et en heure. Mais elle a eu, lors des divers échanges, l'explicatif du principe de la coordination des procédures. Et bien qu'il soit acquis que la construction ne pourra démarrer qu'après l'EEG, il est logique, dans un principe de coordination des procédures, que ce crédit de construction soit présenté aujourd'hui. Raison pour laquelle la majorité de la CoFin rejoint complètement les conclusions de la commission ad hoc.

M. Philippe **RANC** s'étonne un peu de cet amendement, car durant la discussion, tout le monde était d'accord, à l'exception d'une abstention, mais peu importe. L'abstention n'était pas tellement liée à la question du budget, mais plus à d'autres discussions générales. Il est un peu déçu, car il a été clairement démontré qu'aujourd'hui, si on veut avancer, il faut le faire de manière coordonnée entre les trois éléments qu'il a cités. C'est la raison pour laquelle il a lu quelques éléments de son rapport pour montrer la complexité de ces deux préavis et de ce permis de construire. Si nous n'y parvenons pas, les choses ne vont pas avancer. Et si les choses n'avancent pas, on va voter des budgets qui risquent de traîner dans les oubliettes de la comptabilité communale, ce que personne ne veut. M. RANC croit que tout le monde au sein de la commission était d'accord pour faire avancer les choses et pour dire que la meilleure solution était d'éviter de se mettre des bâtons dans les roues. Et refuser de voter un budget, c'est se mettre en danger ; si, à un certain moment, la procédure coince et qu'une intervention extérieure est nécessaire, il sera reproché au Conseil de ne pas avoir voté le budget et ce dernier ne tiendrait pas la route. C'est pourquoi il faut avoir cette triple assurance et raison pour laquelle il faut refuser cet amendement pour voter ce budget tel que proposé par le préavis.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) abonde dans le sens de son préopinant. Il est vrai que l'amendement proposé par M. le Conseiller P. BADAN fait sens sous deux angles : d'une part, la durée de réalisation entre la date de décision et la date de réalisation, le phénomène d'inflation-dépassement des coûts est une réalité. D'autre part, en votant aujourd'hui un montant qui risque d'être bloqué pour quelques années, bloquera aussi les montants disponibles en cas de plafond d'endettement. C'est une réalité qui justifie techniquement cet amendement. Par contre, accepter cet amendement mettrait en péril l'ensemble du projet, quatre procédures sont lancées en parallèle pour la réalisation de l'EEG. La quatrième étant la procédure sur l'abattage des arbres. Il est évident que deux des procédures principales sont : d'une part, le plan d'aménagement avec le permis de construire et d'autre part, le plan routier. Le plan routier doit non seulement être légalisé, mais il doit être réalisable. Si le plan routier n'est pas assuré d'un point de vue légal et financier, il n'y aura pas de permis de construire possible, quelle que soit l'issue des procédures sur le PA et le permis de construire. Cela reviendrait donc à risquer de bloquer l'ensemble de la procédure, car l'autorité qui va délivrer les autorisations pour le permis de construire et le PA, à la fin des procédures qui sont engagées, ne pourra que constater, à ce stade-là, que le financement n'est pas assuré et qu'il faudra voter cela en urgence à ce moment-là. M. PASCHE est donc d'avis que c'est particulier d'engager aujourd'hui l'ensemble des procédures, des montants nécessaires et des travaux, et de se mettre soi-même une contrainte en se disant que cette décision devra être reprise plus tard. Dans ce sens-là, il croit que, par cohérence et d'un point de vue technique, bien que l'amendement soit justifié, il propose de le rejeter.

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) est un peu surpris de cet amendement, car il a souvent été reproché à la Municipalité de vouloir passer en force les projets. Un budget est un budget et les prévisions sur l'avenir peuvent changer. Mais cet amendement vise à refuser tout engagement financier qui porte sur une certaine durée pour éviter d'être mis sous pressions et de pouvoir se décider au dernier moment. Il croit qu'il faut laisser

la Municipalité faire son travail : on ne peut pas l'empêcher de travailler et simultanément lui reprocher de ne pas faire son travail. Il s'agit aussi d'éviter de mettre le Conseil dans une situation de stress.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) répond à son collègue M. Ph. RANC pour lui dire que s'il s'est abstenu, ce n'est pas parce qu'il n'était pas d'accord sur les différents points du préavis, mais parce qu'il a refusé de rentrer dans la logique selon laquelle à chaque fois qu'un projet est présenté, il pense qu'il est suffisamment bien avancé pour présenter un crédit dont on ne connaît jamais la date de réalisation. En prenant le nombre de préavis ouverts aujourd'hui et qui remontent parfois jusqu'à 2014 sans avoir été réalisés, cela commence à devenir lourd. Il est intervenu il y a deux séances en arrière avec une interpellation relative à cette thématique et il pense que le Conseil prend des décisions qui engagent les finances futures. Il ne faut pas oublier l'article 41 de la Loi sur les Communes qui dit qu'une fois qu'un crédit est voté par un Conseil, la Municipalité a l'obligation de le réaliser. Il trouve que ce sont quand même des mots forts, et vu ce qui s'est passé sur d'autres préavis dans le passé, personnellement, il préfère s'abstenir.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close et il est passé au vote.

À main levée, l'amendement est **refusé à la majorité des membres présents. (NON : 45 – OUI : 6 – 4 abstentions)**

La parole continue sur le rapport de la commission. N'étant pas demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :

M. Jean-François SCHNEGG, Président, donne à nouveau lecture des conclusions qui ne diffèrent pas de celles du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à la **majorité des membres présents (OUI : 48 – NON : 5 - abstentions : 2)**, le **Conseil communal d'Aigle** :

- | Vu le préavis 2024-02 du lundi 18 mars 2024, relatif à la levée des oppositions et la demande de crédit de construction pour le projet d'aménagement de l'avenue des Glariers
- | Oui le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- | Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter le plan de réaménagement de l'avenue des Glariers tel que mis à l'enquête publique ;
2. D'accepter les projets de réponses aux oppositions ;
3. De demander à la Municipalité de transmettre le dossier à la DGMR en vue de l'approbation par le Département ;
4. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 3'182'032.- TTC pour les travaux de requalification de l'avenue de Glariers, tels que présentés ;
5. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 3'182'032.- TTC pour le moment venu, aux meilleures conditions.

Récusés : Mme Anne Croset (EA) et M. Marcel-Jacques Bacca (EA)

2.3 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2024-03 DU LUNDI 18 MARS 2024, RELATIF À LA LEVÉE DES OPPOSITIONS ET À L'ADOPTION DU PLAN D'AFFECTATION "LES GLARIERS"

M. Philippe **BELLWALD** (EA) donne un résumé du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :

M. Jean-François SCHNEGG, Président, donne à nouveau lecture des conclusions qui ne diffèrent pas de celles du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à la **majorité des membres présents**, (**OUI : 46 – NON : 3 – 6 abstentions**), **le Conseil communal d'Aigle** :

- | **Vu** le préavis 2024-03 du lundi 18 mars 2024, relatif à la levée des oppositions et l'adoption du plan d'affectation « Les Glariers »
- | **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- | **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter le plan d'affectation « Les Glariers » tel que mis à l'enquête du 22.04.2023 au 21.05.2023
2. D'accepter les projets de réponses aux oppositions ;
3. De demander à la Municipalité de faire suivre la procédure du dossier.

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

4. POSTULATS DÉPOSÉS

4.1 POSTULAT INTITULÉ "DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS EN ÂGE PRÉSCOLAIRE : PRÉVENIR VAUT MIEUX QUE GUÉRIR", DÉPOSÉ PAR MME DENISE LATTION (PLR) & CONSORTS

Mme Denise **LATTION** (PLR) donne lecture de son postulat dont la teneur est la suivante :

À l'entrée à l'école est constatée, à Aigle comme dans la plupart des pays industrialisés, une augmentation significative du nombre d'enfants :

- | Présentant des retards sur le plan du développement cognitif, affectif ou langagier
- | Ou/et dont le ou les parents vivent une situation de grande précarité.

À ces problématiques, s'ajoute parfois la découverte de la langue française.

L'école représente souvent la première institution étatique qui rencontre ces familles, et découvre ainsi des situations qui auraient nécessité un soutien durant les premières années de vie de l'enfant, très importantes dans son développement. Intervenir en amont permet d'éviter des problématiques graves, nécessitant des prises en charge beaucoup plus lourdes par la suite.

Pourquoi en arrive-t-on à cette situation, alors que des ressources précieuses existent, telles que, par exemple :

- | L'Espace Prévention et l'Atelier Ouvert,
- | L'Association AMIS, plus centrée sur les populations migrantes,
- | Les lieux d'accueil de jour de la petite enfance, ressource si nécessaire,
- | Le suivi médical, souvent assuré par des pédiatres, dont le développement des enfants et l'observation de la dynamique familiale sont ou devraient être les principales préoccupations, sans parler des différents soutiens possibles de spécialistes (psychologues, psychiatres, logopédistes, ergothérapeutes, etc.).

Mais chacun sait aussi la difficulté d'obtenir un suivi spécialisé quand un problème est décelé (les listes d'attente peuvent dépasser un an, ce qui à cet âge peut être délétère).

Que pourrait faire l'autorité communale pour aider à identifier les situations de fragilité des petits enfants ou de leur famille ? Et permettre à chacun de commencer la scolarité dans les meilleures conditions ?

C'est surtout sur le volet préventif qu'elle peut agir, en s'appuyant sur les forces existantes et en les renforçant, en assurant la coordination entre les différents acteurs, et en intégrant les parents qui doivent garder la principale responsabilité de l'accompagnement des enfants dans l'âge préscolaire.

Or, nous avons appris la perte de 60% de temps de travail social et éducatif de l'Association AMIS (dont le 50% payé par l'EERV), à partir de cet automne ; ce qui va fragiliser le réseau existant alors qu'il n'arrive déjà pas à répondre à l'augmentation des problèmes décrits.

Enfin, l'évaluation des besoins et des ressources (dont les possibilités de soutien cantonal), le développement de partenariats et de synergies, l'élaboration de pistes pertinentes et le suivi des projets nécessitent un travail de coordination, pour mettre en œuvre une politique communale répondant aux problèmes évoqués qui concernent la petite enfance, mais aussi plus généralement la cohésion sociale. Dans les domaines du sport, de l'économie et de la durabilité, un poste a été nécessaire pour avancer. Qu'en est-il pour la cohésion sociale ? Et en particulier pour la petite enfance ?

Nous demandons à la Municipalité, par le biais d'un rapport à l'attention du conseil communal, de procéder à une analyse de la situation actuelle, d'évaluer les outils et programmes existants et les ressources à disposition ou à développer pour :

- | ***Assurer que chaque enfant puisse avoir accès à des lieux où se socialiser tout en pratiquant la langue française***
- | ***Rencontrer les parents ayant des enfants en bas âge confrontés à des difficultés dans leur développement, ou vivant des situations d'isolement ou de précarité sociale ou éducative, pour les accompagner dans l'évaluation de leurs besoins et des ressources mobilisables***
- | ***Compenser l'impact de la perte subie en termes de forces de travail social à Aigle (Association Amis), afin d'assurer un travail de prévention dans la petite enfance***
- | ***Favoriser par d'autres moyens éventuels une bonne transition entre le monde préscolaire et les premières années d'école***
- | ***Et enfin, de manière plus globale, assurer une coordination entre les acteurs présents à Aigle dans le domaine de la cohésion sociale, pour évaluer les besoins et élaborer des stratégies pour y répondre.***

Le présent postulat s'inscrit dans la politique générale de cohésion sociale, mais en aborde un aspect spécifique et urgent. En fonction de son agenda, nous laissons soin à la Municipalité d'évaluer la pertinence ou non de répondre à ce postulat conjointement au postulat sur la cohésion sociale intitulé « pour le bien vivre à Aigle » et déposé le 7 mars 2024 ».

La discussion est ouverte :

Mme Anne **CROSET** (EA) trouve que ce texte est certes intéressant. Elle est soulagée de lire que les postulants affirment que ce sont les parents qui doivent garder la principale responsabilité de l'accompagnement des enfants en âge préscolaire. Toutefois, il lui semble que cette présupposée est quelque peu contrariée par telles et telles mesures contenues en page 2. Elle pense que la Municipalité doit d'abord, avant d'attaquer les différents points soulevés par le postulat, se demander quelles sont ses compétences spécifiques en la matière. Lorsqu'il est écrit : « ... rencontrer les parents ayant des enfants en bas âge confrontés à des difficultés dans leur développement, ou vivant des situations d'isolement ou de précarité sociale ou éducative, pour les accompagner ... », la démarche paraît être tout à fait amicale, charitable. Mais elle peut être considérée comme intrusive. Elle pense que la Municipalité a vraiment intérêt à faire un peu de philosophie politique et à se demander quelles sont les compétences spécifiques d'une autorité exécutive, dans ce genre de problématique qui est délicate.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, indique que c'est une thématique déjà abordée à la commission de jeunesse et à la commission sociale, qui s'attelle à réunir autour de la table tous les acteurs de la cohésion sociale, de la petite enfance, des écoles, etc. C'était d'ailleurs le thème « le préscolaire, l'apprentissage du français avant de rentrer à l'école et la sociabilisation des enfants » lors de la dernière commission sociale, où ont été reçus les acteurs des villes d'Yverdon, d'Ecublens et d'autres associations qui s'occupent de certains projets dans ce sens. Mme la Municipale propose de renvoyer ce postulat en Municipalité pour rapport et réponse.

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) voulait entendre les autres cosignataires intervenir suite à l'intervention intéressante de Mme la Conseillère A. CROSET. C'est effectivement quelque chose de très délicat, car il ne s'agit pas d'être intrusif, cela ne sert à rien, cela fait plutôt fuir les parents. Le problème, c'est qu'il y a parfois des dispositifs, des choses qui sont mises en place auxquelles les parents les plus démunis ne font pas appel, souvent par méconnaissance ou par peur, par crainte, etc. Le problème est que l'école se retrouve face à ces situations-là, en dehors de la question de la responsabilité des parents. Elle est très démunie pour faire face à des situations qui auraient pu parfois bénéficier d'une aide plus tôt, pour éviter la péjoration des situations à la petite enfance. C'est un terrain tout à fait délicat et il souhaite bien mettre en avant le fait que le premier paragraphe concerne tous les autres points. En effet, il est demandé à la Municipalité de procéder à une analyse de la situation, d'évaluer les programmes existants ou les ressources existantes. Et tous les autres points sont subordonnés à ce travail et c'est cela le mandat donné à la Municipalité ; ce n'est pas à elle de rencontrer les parents.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Prise en considération et renvoi à la Municipalité pour étude et rapport du postulat de Mme Denise LATTION (PLR) & Consorts, intitulé « Développement des enfants en âge préscolaire : prévenir vaut mieux que guérir ».

Au vote, le postulat est renvoyé à la Municipalité à la majorité des membres présents. (**OUI : 48** – 7 abstentions)

5. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

5.1 INTERPELLATION DE M. SAMUEL OBI (LES VERT) INTITULÉE : "MISE EN CONFORMITÉ DES ARRÊTS DE BUS AVEC LA LOI FÉDÉRALE SUR L'ÉGALITÉ POUR LES HANDICAPÉS (LHAND)"

M. Samuel OBI (les Verts) donne lecture de son interpellation dont la teneur est la suivante :

« Le 11 février 2024, la RTS a publié un article et diffusé des émissions illustrant la situation actuelle des personnes à mobilité réduite qui souhaitent utiliser les transports publics de manière autonome. Malgré l'obligation légale de disposer d'une infrastructure adaptée aux personnes en situation de handicap, dans de nombreuses communes suisses, les arrêts de transports publics ne répondent pas aux normes.

Pour référence, citons le site web de l'Union des transports publics VöV-UTP :

« La loi fédérale sur l'égalité des personnes handicapées (LHand), entrée en vigueur en 2004, vise à garantir aux personnes handicapées la possibilité de participer à la vie sociale. La mobilité est un facteur clé à cet égard. Les transports publics doivent pouvoir être utilisés sans obstacle par toutes les personnes. Ainsi, la LHand exige notamment que les transports publics (constructions, installations, véhicules, etc.) soient adaptés aux besoins des voyageurs à mobilité réduite au plus tard vingt ans après l'entrée en vigueur de la loi. Ce délai expire fin 2023. »

Le constat début 2024 de l'étude publiée par la RTS est assez accablant ; je cite :

« La moitié des arrêts de transports publics de Suisse ne respectent pas les règles d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Pourtant, les autorités compétentes ont eu 20 ans pour faire les ajustements nécessaires. »

Pour Aigle, selon cette étude, 38 arrêts sur 81 sur le territoire de la commune ne sont pas utilisables par les personnes à mobilité réduite. Même si une partie des chiffres est difficile à vérifier (chaque quai de train a probablement été compté séparément), le constat dans notre commune n'est pas du tout rassurant : la grande majorité des arrêts de bus ne répondent pas aux nouvelles normes !

Pour explication : en Suisse, un arrêt de bus est considéré comme utilisable de manière autonome par les personnes à mobilité réduite si la hauteur du quai (ou du trottoir) est supérieure d'au moins 22 cm au niveau de la rue. Cela signifie que lorsqu'un bus à plancher abaissé s'arrête à cet endroit, il est possible de monter à bord sans avoir à gravir une marche. En effet, à quelques exceptions près, tous les bus qui circulent dans la région sont des modèles à plancher bas. Un exemple de réalisation à Aigle avec des bordures suffisamment hautes se trouve au nouvel arrêt « Piscine ».

Interpellation à la Municipalité :

- | Comme les arrêts de train relèvent clairement de la compétence des CFF et des TPC, les questions de cette interpellation se concentrent uniquement sur les arrêts de bus.
- | Comment la municipalité compte-t-elle réagir pour rattraper le retard par rapport aux exigences légales et prendre des mesures pour adapter les arrêts de bus sur le territoire de la commune ?
- | Comment la responsabilité pour la mise en conformité des arrêts de bus (financièrement et pour le pilotage des projets) est-elle répartie entre les TPC, la commune, le canton et la confédération ?
- | Y a-t-il déjà des projets en cours ou des travaux prévus ?
- | Y a-t-il des synergies dans les travaux, étant donné qu'il est également prévu de déplacer des abribus vers leurs emplacements définitifs ?
- | La commune doit-elle allouer un budget supplémentaire pour ces travaux ?

Références :

<https://www.voev.ch/fr/nos-themes/LHand>

Guide : arrêts de bus sans obstacles (PDF) :

https://www.voev.ch/fr/Services/content_?download=16756

<https://www.rts.ch/info/suisse/2024/article/la-carte-des-arrets-de-transports-publics-toujours-pas-adaptes-aux->

Ordonnance sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics OTHand

Ordonnance du DETEC concernant les exigences techniques sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics OETHand ».

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, répond que ces préoccupations sont aussi celles de la Municipalité qui y répondra lors d'une prochaine séance.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Question de M. Didier BADAN (UDC)

M. BADAN a été approché par des commerçants et artisans de la place qui lui ont fait part d'un petit problème : dans le cadre de la journée des Communes Vaudoises, un prestataire de services, mandataire régulier de la commune, a fait part de racket et d'escroquerie, en ayant réclamé des montants financiers en échange de prestations, voire d'avantages, qui n'étaient pas de son bord. Ces faits ont été rapportés à la Municipalité. Cette dernière a fait un courriel aux artisans et commerçants de la place en disant de ne pas prêter attention aux demandes de frais de cette personne. M. BADAN a deux questions :

1. Ce prestataire de service est une personne de la place, il a agi de malfaçon. Qu'entend faire ou entreprendre la Municipalité à son encontre ?
2. La Municipalité va-t-elle continuer à lui octroyer des prestations ou des mandats ?

Une réponse peut être donnée lors du prochain Conseil.

M. Grégory DEVAUD, Syndic, avoue que cela lui échappe, mais une réponse peut être donnée en bilatéral au vu de la protection des données personnelles ou de la personnalité. La Municipalité ne voit pas précisément le courriel en question, mais elle reste volontiers à disposition pour en discuter en bilatéral.

Question de M. Philippe BELLWALD (EA)

Dans ses communications, la Municipalité a parlé du projet Vélospot et des mesures correctives prises entre la Municipalité et cette société. Il lui semble que l'année dernière ou l'année précédente, il y avait déjà eu une réunion entre ces deux parties. Il pense qu'à cette époque-là, la Municipalité avait déjà discuté des problèmes existants, car si sa mémoire est bonne, elle n'était pas très contente des performances de cette société. Quels sont les résultats concrets obtenus depuis cette première séance.

M. Stéphane MONTANGERO, Municipal, répond que c'est justement parce que la Municipalité n'était pas contente des résultats concrets, qu'elle a reconvoqué une séance pour les mettre au pied du mur en les menaçant de dénoncer le contrat qui les lie pour cinq ans. Suite à cela, un certain nombre de mesures complémentaires ont été décidées et actées. Et un courrier de leur part atteste de la mise en place de ces mesures et la Municipalité va faire un suivi resserré.

Questions de Mme Anne CROSET (EA)

Sa question s'adresse à M. MONTANGERO : elle a eu l'occasion d'utiliser la cabine à livres sur la place du

Marché, qu'elle a appréciée, et s'est rendu compte que beaucoup de gens appréciaient la chose. Dans le futur aménagement de la place, la Municipalité a-t-elle l'attention de maintenir la chose et éventuellement étoffer un peu l'installation de telle façon à ce que cela soit un peu plus grand, plus propre et plus pratique pour le rangement des bouquins ?

M. Stéphane MONTANGERO, Municipal, répond que ces boîtes à livres ont effectivement du succès. La Municipalité est en train de regarder de quelle manière elle va pouvoir les pérenniser, mais aussi de quelle manière elle pourra les multiplier. Peut-être dans d'autres quartiers de la ville pour permettre à d'autres personnes d'avoir aussi accès à la lecture.

Mme Anne CROSET a eu l'occasion de prendre connaissance du règlement accompagnant le plan d'affectation « Les Glariers » et aussi du retour des services cantonaux, dans le cadre de l'examen préalable. Il y a un certain nombre de questions qui sont en suspens par la force des choses. Elle souhaite poser deux questions, hormis le problème du calendrier :

1. Elle est intéressée notamment par les entreprises de corrections fluviales ; et s'agissant de l'ECF Grande-Eau, où en est la commune, parce qu'elle s'y perd un peu, dans la mise à l'enquête, le début des travaux et la fin des travaux. Puis, dans la foulée, comment ce chantier important va-t-il s'articuler avec le chantier de l'EEG.
2. Elle a lu que la Direction Générale de la Mobilité et des Routes demandait à la commune d'envisager la possibilité d'élaborer une politique de stationnement communal. Quel est l'avis de la Municipalité sur ce point. Le Canton dit : « ... ceci afin que ces orientations puissent être appliquées au parking EEG lors de sa mise en service... ». Il va sans dire qu'une réponse peut être apportée en juin.

Question de Mme Annie HERTIG (EA)

Elle a été tout à fait surprise, lorsqu'elle a reçu informatiquement le préavis 2024-09, de lire l'introduction qui apparemment émane de la Municipalité, elle cite : « ... lors de sa séance du 6 courant, la Municipalité a pris connaissance d'un nouveau préavis... ». Après avoir relu quatre fois, elle s'est demandé à plusieurs reprises quel peut être le sens de cette formule, s'il y en a une.

Question de Mme Annick BADAN (UDC)

En se promenant dans les rues d'Aigle, elle s'est rendu compte que certaines sont extrêmement sales, alors qu'il s'agit quand même de rues touristiques, notamment les rues Jérusalem et du Bourg. Il y a des poubelles et des crottes de chien partout, ainsi que des papiers. La commune envisage-t-elle de faire tout de même quelque chose pour que ce soit un peu plus propre ? Car c'est franchement un peu lamentable d'avoir des rues pareilles.

Question de M. Alexandre FAVRE (PLR)

M. FAVRE a déposé une interpellation l'automne passé, demandant à ce que la police puisse se pencher sur d'éventuels changements de paradigme concernant les chiens tenus en laisse, notamment dans certains secteurs. Il se trouve que le secteur dont il parlait a été fortement touché par le gel, les vignes s'en trouvent fortement fragilisées. Maintenant, on ne peut plus dire qu'on ne peut pas ou qu'on ne veut pas faire, mais à un moment donné, il faut une réponse. Et puisque le sujet des rues sales est lancé, il faudrait peut-être réintervenir sur les gens qui sortent leurs poubelles la veille. Cela fout un sacré « pétchi » dans la ville, sans compter les corbeaux qui « dépiautent » les sacs. Il faut faire quelque chose et donner un sérieux coup de vis aux gens qui sortent leurs poubelles la veille.

Question de M. Didier BADAN (UDC)

M. BADAN revient sur les routes et autres propriétés communales, car actuellement, celles-ci sont jonchées de plantes envahissantes. Le vignoble et les espaces agricoles sont envahis de plantes nuisibles et les vignerons et agriculteurs s'efforcent d'y remédier d'une façon ou d'une autre, que ce soit par le biais mécanique, voire au moyen de pesticides. Ces plantes sont réellement nuisibles et certains cantons sont même obligés de les

enlever et de les incinérer. Or, le long du Rhône, les chemins et les parcelles communales en sont remplis. Une petite fleur de ces plantes représente des milliers de graines qui s'ensemencent partout. Tout le monde s'efforce, dans ses espaces privés, à essayer d'éradiquer cela, mais la commune ne fait pas grand-chose et cela devient une source de semences disponibles pour empoisonner les surfaces privées. Aigle n'est pas la seule commune, et cela se voit systématiquement partout. M. BADAN a déjà approché d'autres municipalités à ce sujet, car il faut vraiment prendre ce problème sérieusement. A l'époque, il y avait juste quelques petites plantes, à présent ce sont des plantes invasives. Pour indication, son fils qui travaillait dans le canton d'Argovie a dû aller arracher ces mêmes plantes, les mettre dans le sac à poubelles pour les incinérer. En bordure de route, il y en a vraiment beaucoup. Il s'agit de la Vergerette annuelle qui devient vraiment problématique. Si les vigneronns doivent donner un effort de leur côté pour essayer de s'en débarrasser, il est problématique de voir que sur les chemins communaux, il y en a des grandes qui fleurissent, même si elles sont magnifiques. Que compte faire la Municipalité, car c'est le bon moment d'entreprendre rapidement la démarche pour pouvoir s'en débarrasser, même si ce n'est pas facile.

M. le Syndic a pris note de la remarque.

Intervention de M. Marc TAVERNEY (PLR)

M. TAVERNEY souhaite finir par une note positive et festive pour une fois ; il aimerait savoir si les collègues de M. le Syndic avaient prévu de lui expliquer comment passer la quarantaine. Il profite de la parole pour lui souhaiter un joyeux anniversaire, ce à quoi l'Assemblée répond par des applaudissements.

M. le Président rappelle la sortie du Conseil Communal du 31 mai, avec départ de la gare à 12h45 précise, puis du repas au Cristal vers 19h30. Il rappelle aussi qu'il a invité les Chefs de groupe et le bureau à une petite rencontre avec lui tout à l'heure.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h55.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Jean-François SCHNEGG

La secrétaire :
Véronique DELADOEY